

Division des élèves et des affaires financières

**Chef de division**  
**Mme Isabelle Fulminet**  
**Tél : 05 87 01 20 76**

Affaire suivie par :  
Mme Catherine Lachesnais  
Tél : 05 87 01 20 66  
Mél : : [actioneducative.ia19@ac-limoges.fr](mailto:actioneducative.ia19@ac-limoges.fr)

Cité Administrative Jean Montalat  
BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 02 octobre 2023

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directrices et  
Directeurs des écoles – publiques et privées

S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs  
les Inspecteurs chargés des circonscriptions

Objet : Huitième édition du concours « Découvrons notre Constitution »

Le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « Découvrons notre Constitution ». Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

Afin d'accompagner les équipes éducatives dans la mobilisation sur ces sujets, des ressources pour l'étude de la Constitution sont consultables sur le portail éducol. Elles regroupent des approches disciplinaires visant à montrer l'intérêt des sources constitutionnelles dans de nombreux enseignements et proposent des séquences abordant des sujets proches du quotidien des élèves.

Les classes participantes pourront également bénéficier de la visite de membres du Conseil constitutionnel ou de partenaires (professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs).

Quatre catégories sont ouvertes pour l'édition 2023-2024 de l'opération en faveur des :

- Classes de cycle 3 ;
- Classes de cycle 4 ;
- Classes de lycées ;
- Classes de lycées bénéficiant d'un enseignement spécialisé de droit (DGEMC pour le lycée général, STMG pour les lycées technologiques, économie-droit pour la voie professionnelle).

L'inscription à ce concours est ouverte **jusqu'au vendredi 09 février 2024**. Des jurys académiques se tiendront avant le lundi 03 juin 2024. Un jury national déterminera les lauréats de chaque catégorie au cours du mois de juillet 2024. La remise des prix du concours se déroulera au Conseil constitutionnel, à l'occasion de la fête de la Constitution, entre le 28 septembre et le 4 octobre 2024.

Vous trouverez ci-joint le règlement de l'opération. D'autres informations relatives au concours sont disponibles sur le site éducol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1553/concours-decouvrons-notre-constitution> ainsi que sur le site du Conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/concours-decouvrons-notre-constitution> .

Je vous remercie d'en assurer une diffusion dans votre établissement.

**Signé**

Dominique MALROUX